

## DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES PORTÉES

(Prévoir un délai de mise en ligne de deux semaines. Prière d'écrire LISIBLEMENT, de préférence en CAPITALES)

Je demande au **Club du Bouledogue Français** dont je suis membre de m'inscrire sur la liste des portées, publiée sur le site du CBF (<http://www.cbf-asso.org> et <http://www.cbf.asso.fr>) et diffusée par courrier aux acquéreurs potentiels qui la demandent. **Je certifie que les renseignements suivants, communiqués au Club pour la rédaction de l'annonce, sont sincères.**

- Affixe : .....
- Nom et prénom de l'éleveur : .....
- Téléphone : .....
- Portable : .....
- Courriel : .....
- Site Web (UNE seule adresse) : .....
- Département (NUMERO et nom) : .....

Si vous vendez MOINS DE DEUX portées (bouledogue français et autres races éventuellement) dans l'année, indiquez le numéro d'identification (tatouage ou puce) de la mère des chiots : .....

Si vous vendez AU MOINS DEUX portées (bouledogue français et autres races éventuellement) dans l'année, indiquez le n° de SIRET (à 14 chiffres) de votre activité d'éleveur : .....

Portée née le : ..... (joindre une photocopie de l'attestation de saillie ou, si vous l'avez déjà reçu, du dossier de portée ouvert à la SCC).

- Nom du père avec l'affixe : .....
- Identification génétique du père (*voir annexe*) : .....
- Radio de dépistage des anomalies vertébrales du père : Faite Non faite (*razer la mention inutile*).....
- Titres et cotation du père .....
- Nom de la mère avec l'affixe : .....
- Identification génétique de la mère : .....
- Radio de dépistage des anomalies vertébrales de la mère : Faite Non faite (*razer la mention inutile*).....
- Titres et cotation de la mère : .....
- Nombre de chiots dans la portée : .....
- Chiots proposés à la vente (ne pas mentionner les chiots déjà réservés ou gardés par l'éleveur)

Bringés mâles : ..... Femelles : .....  
Cailles mâles : ..... Femelles : .....  
Fauves mâles : ..... Femelles : .....  
Fauves et blancs mâles : ..... Femelles : .....

Il convient d'adresser à [webmestrecbf@aol.com](mailto:webmestrecbf@aol.com) une photo numérique au format JPEG de la portée ou de l'un des chiots. Il est recommandé d'envoyer une photo mettant les chiots en valeur et, pour l'harmonie de la page, prise dans le sens de la largeur, et dans les proportions de 300 pixels sur 225 pixels ou un multiple de ce format. **Cette photo ne doit comporter aucun texte.** À défaut, vous pourrez joindre une photo argentique de bonne qualité (qui vous sera retournée). Cette photo pourra être remplacée par une plus récente lors du transfert de l'annonce de la liste des portées à réserver (chiots de 2 à 8 semaines) sur la liste des portées disponibles (chiots de plus de 8 semaines obligatoirement pucés ou tatoués). Le changement de photo pourra donner lieu à l'indication des chiens restant à placer.

Je m'engage à respecter toutes les formalités relatives à la vente, en application de la loi du 6 janvier 1999 (âge minimum de la vente : 8 semaines, tatouage ou puce, facture ou attestation de cession mentionnant notamment l'usage auquel le chiot est destiné (compagnie, exposition, élevage), notice d'élevage (cf. livrets chiots), certificat vétérinaire de bonne santé, etc.).

Je suis seul (e) responsable de la qualité et de la santé des chiots que je propose, du prix fixé et des éventuelles clauses particulières de la vente.

J'ai bien noté que cette parution offerte par le CBF sur la liste des portées à réserver ou disponibles est réservée aux particuliers ou éleveurs, membres du CBF, qu'elle est gratuite pour 2 mois consécutifs.

**Je m'engage à faire connaître le CBF, en remettant à chaque nouveau propriétaire un « livret chiot » que je recevrai par courriel (gratuitement) ou au format papier (au prix de 2 euros l'exemplaire, en joignant le chèque correspondant au présent formulaire).**

Date :

Signature :

Le présent formulaire, soigneusement complété, daté, signé et impérativement accompagné des photocopies demandées, est à envoyer par poste exclusivement (les envois par fax ou courriel ne seront pas pris en considération) au siège social :

**Club du Bouledogue Français, La Basse Chênaie, 49150 FOUGERÉ**

**ANNEXE**  
**À LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES PORTÉES**

**CLUB DU BOULEDOGUE FRANÇAIS**

**ANNONCE DES PORTÉES**

A - Pour une liste de **chiots à réserver** pour les chiots âgés de 10 jours à 10 semaines.

Il conviendra de fournir :

- la photocopie du dossier SCC déclarant la naissance ou la photocopie de la déclaration de saillie si la SCC n'a pas encore délivré ledit dossier,
- le numéro d'identification de la lice ou le numéro SIRET de l'éleveur,
- une photo de la portée ou d'un des chiots,
- le formulaire de demande d'inscription correctement rempli.

B - Pour une liste de **chiots disponibles** pour les chiots âgés de plus de 10 semaines, et à condition qu'ils aient déjà été inscrits sur la liste des **chiots à réserver**.

Il conviendra de fournir impérativement :

- la photocopie du certificat de naissance du ou des chiots encore à vendre ou du formulaire SCC demandant l'inscription au LOF,
- une photo plus récente du ou des chiots,
- le formulaire de demande d'inscription correctement rempli.

## **NOUVEAU**

- Identification génétique du père et de la mère
- Radio de dépistage des anomalies vertébrales du père et de la mère

La SCC travaille actuellement à l'enrichissement des informations portées sur le pedigree (voir le compte rendu de sa réunion d'information faite devant les présidents des clubs de race affiliés, publié dans le *Bulletin du Club du Bouledogue Français*, n°1 (2008), p. 48-49). La réalisation est prévue pour 2009.

Le nouveau pedigree, au format A4, comportera des informations relatives à l'ADN, à la santé et aux performances.

Pour conformer la présentation de nos listes de portées à cette évolution, il est demandé à nos adhérents de faire figurer sur la demande d'inscription des portées :

- 1) l'identification génétique du père et de la mère,
- 2) la mention selon laquelle la radio de dépistage des anomalies vertébrales a été effectuée ou non.

Jusqu'au 31 mars 2009, ces mentions demeurent facultatives, mais elles sont recommandées. Il n'y aura pas de mention négative pour ceux qui n'ont pas participé à la radio de dépistage.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, les publications dans les annonces de portées ne seront acceptées que pour les chiens ayant leur identification ADN et passé la radio de dépistage des anomalies vertébrales. Il est confirmé que le résultat de la lecture des radios ne sera pas publié.